

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 233-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.281

Déposée le: 10.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Etter (Treiten, PBD)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Adaptation du frein à l'endettement dans la Constitution du canton de Berne (art. 101 a-b)

Le Conseil-exécutif est chargé de proposer au Grand Conseil une révision de la Constitution du canton de Berne susceptible d'obtenir un consensus politique le plus large possible, laquelle révision consistera en l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement (art. 101a) et du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b) pour permettre la réalisation d'investissements nécessaires.

Développement :

Voir le débat au Grand Conseil du 9 septembre 2019 autour de la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques, qui a été rejetée.

Destinataire

- Grand Conseil